

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2019

Le 19 Décembre 2019 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad –B.P 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

L'achat de prestations de gardiennage pour le compte de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Il est prévu une visite des lieux le 09 Décembre 2019 à 14h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Quarante Mille Dirhams (40 000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de :

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de :

- ✓ **Estimation du montant minimum en dirhams TTC : Sept Cent Trente Deux Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (732 000,00 DH TTC).**
- ✓ **Estimation du montant maximum en dirhams TTC : Un Million Cent Dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 110 000,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 – au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement.

